

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le six mars , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 28 février 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX

Secrétaire de séance : M. Bernard MACRET

D20170306_3 - Zone d'Aménagement Concerté Flaubert – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la participation citoyenne .

SEANCE DU 6 MARS 2017

**3-(697). URBANISME AMENAGEMENT: Zone d'Aménagement Concerté Flaubert –
Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la participation citoyenne .**

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°39-A002 en date du 26 septembre 2005 par laquelle le conseil municipal a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain et de création de la ZAC Flaubert;

Vu la délibération n°1-A022 en date du 19 novembre 2007 par laquelle le conseil municipal a notamment pris acte du bilan intermédiaire de la concertation du projet de renouvellement urbain Flaubert ;

Vu la délibération n°1-A011 en date du 27 février 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable;

Vu la délibération n°2-A012 en date du 27 février 2012 par laquelle le conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC Flaubert;

Vu la délibération n°3-A007 en date du 27 février 2012 par laquelle le conseil municipal a désigné la SPLA SAGES aménageur de la ZAC Flaubert;

Vu la délibération n°24-B008 en date du 17 septembre 2012 par laquelle le conseil a décidé de poursuivre les échanges avec les habitants en phase opérationnelle du projet sur les différentes opérations et de créer un comité de suivi et de concertation ;

Vu la délibération n°46-A037 en date du 18 novembre 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Flaubert ;

En 2012, la concertation avec les habitants, rendue notamment possible via la délibération du 17 septembre 2012 susvisée, a permis à la Ville de poursuivre les échanges et l'information autour du projet Flaubert à travers une première étape de participation citoyenne. Celle-ci a permis de partager l'état des lieux sur les thématiques de l'habitat et des transports et de co-construire les espaces publics de l'îlot Marceline, engageant notamment la réflexion sur une intégration plus poussée de cet îlot au Parc Flaubert.

En 2016, le projet d'aménagement de la ZAC Flaubert est entré dans une nouvelle phase avec la désignation d'un nouveau groupement de conception urbaine incluant un dispositif innovant de participation des citoyens dans la co-production du renouvellement de ce territoire, dans une volonté de considérer celui-ci comme le laboratoire urbain de la ville de Grenoble et de la Métropole, de l'innovation sociale et de la responsabilité citoyenne dans la transition écologique.

Le cadre de la concertation est aujourd'hui à réorienter de façon à prendre en compte les enjeux nouveaux relatifs à ce projet d'envergure : l'objectif étant de conforter, approfondir et engager plus en amont les participants dans le processus de partage de la décision puis, tout au long des opérations, afin de permettre l'établissement d'un contrat urbain négocié dans la durée.

Ce contrat se définira au fur et à mesure des phases de libération des sols, dans des temporalités spécifiques et des objets de différentes natures (réaménagement d'espaces public, modifications de voirie, construction neuves, réhabilitation).

Pour mettre en œuvre cette démarche de participation citoyenne, il est proposé de soumettre à l'approbation du conseil municipal les modalités de la concertation et les objectifs attendus du projet tels que le prévoient les dispositions des articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du code de l'urbanisme

A/ LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Parmi les enjeux principaux de la Zone d'Aménagement Concerté Flaubert – rejoignant la démarche globale en cours sur la mise en place d'un guide pratique de la participation citoyenne visant à clarifier et renforcer le pouvoir d'agir des citoyens, il s'agira de mettre en place une nouvelle méthode pour définir avec les habitants et les acteurs du territoire le diagnostic partagé et les déclinaisons pratiques, les opérations urbaines et paysagères dans les multiples articulations entre les secteurs, entités et/ou quartiers environnants.

La participation citoyenne sur le projet urbain de Flaubert devra notamment repenser les liens avec le reste du territoire via :

- L'intensité des axes verts structurants pour les modes doux émanant du parc Flaubert d'Est en Ouest (Arc de la Transition de l'Estacade au Campus) et du Nord au Sud (de Berthelot à Grand Place en passant par l'ex-IUFM, la Bifurk et l'avenue Marie Reynoard) mais aussi ceux irriguant plus finement le cœur des zones d'habitat.

- L'importance des axes urbains existants essentiellement du Nord au Sud (Libération, Stalingrad, Berthelot, Perrot) mais aussi la rue des Alliés en s'interrogeant également sur le statut du réseau ferroviaire de proximité.

- La relation des secteurs d'urbanisation avec les quartiers préexistants tels que la Capuche, les Alpains, le Clos d'Or et au-delà Vigny-Musset la Villeneuve mais aussi Bajatière, Malherbe, les Alliés et les Eaux-Claires.

- Sa position de maillon au barycentre de l'agglomération à la jonction du Cœur de ville, des anciens faubourgs, des zones d'emplois et de la Centralité Sud d'Agglomération.

En lien avec le projet de territoire du secteur 4 en cours de finalisation, la participation citoyenne devra s'intéresser aux champs de l'habitat, de l'activité, des espaces publics, des usages, des équipements et du lien socio-culturel, afin d'accompagner sa mutation en valorisant son identité préexistante et nouvelle.

B/ LES MODALITÉS DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Le dispositif vise à définir progressivement le projet urbain Flaubert. Celui-ci viendra *in fine* agréger le plan des axes structurants de projet et les différents secteurs faisant l'objet de concertations spécifiques qui participeront chacun, dans leur cadre et à leur rythme, à la mise en œuvre opérationnelle effective du renouveau du quartier Flaubert selon des temporalités et des modalités de projets différentes. Pour ce faire, il sera défini des modalités particulières interrogeant de façon spécifique :

1/ Les secteurs faisant l'objet d'un dispositif propre de participation citoyenne, dans le cadre du projet poursuivi par la Ville, intégrant :

- o **Berthelot – Zola** : programme équipement, activités, habitat de 33.0000 m²
- o **Cœur de Flaubert** : îlot Marceline, école, EHPAD
- o **Jacquard** : déchetterie, projet de ressourcerie
- o **Alliés économie** : extension activités économiques
- o **Clos d'or**

2/ La temporalité de la participation citoyenne :

- o 2017 – 2020 pour les secteurs Berthelot – Zola et Cœur de Flaubert
- o 2017 – 2022 pour les secteurs Jacquard et Alliés économie

- o 2020 – 2024 pour le secteur Clos d'Or

3/ L'objet urbain soumis au débat et les invariants propres à chaque secteur en termes :

- o D'usages, formes et modes de fabrication de l'espace public.
- o De mise en réseau et optimisation des équipements publics
- o De forme urbaine et de qualité de l'habitat
- o D'insertion urbaine, sociale et économique de l'activité

4/ La forme de participation choisie :

- o L'information dans un objectif de transparence et de pédagogie.
- o La consultation afin de recueillir la parole des usagers pour éclairer la décision.
- o La concertation pour favoriser l'échange et la confrontation de points de vue.
- o La co-construction pour dessiner un projet partagé entre les acteurs de la participation (élus, aménageurs, concepteurs, usagers et habitants du territoire). Leurs représentants seront associés au comité de pilotage de la ZAC.

C/ LES DISPOSITIFS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'élaboration du plan des axes structurants du projet urbain nécessite un processus approfondi de participation des acteurs et des habitants. L'objectif est de mettre en pratique une nouvelle manière de faire la ville, participative et pluridisciplinaire – celle qui engage conjointement les différents acteurs au sein d'une dynamique commune, alternant des périodes de travail de l'équipe de conception et des périodes plus actives en termes de participation.

Afin de garder vivant le processus sur toute la durée de la démarche, il a donc été imaginé de mettre en place les outils suivants :

1/ Des liens permanents pour une fabrication constante et une mémoire du processus de projet

- o **Le lien numérique** : au travers des interfaces de dialogue et de communication (site Internet dédié au projet urbain). L'enjeu est d'élargir la participation citoyenne afin de fédérer autour de l'action collective quelles que soient l'heure et les générations.

- o **Le lien physique** : le prototype Terra Nostra, installé face à la Bifurk, le long du parc Flaubert, sera la maison du projet et sera conçu comme un espace de travail, de rencontre et de communication. Terra Nostra interagit avec les écoles universitaires ayant conçus le lieu et les associations présentes dans la Bifurk.

- o **Le lien symbolique** : la Pépinière de végétaux, dispositif de production du matériel vivant pour l'aménagement des futurs espaces publics, est l'outil qui permettra de créer une dynamique sociale et économique autour du quartier.

2/ Des actions périodiques et intensives adaptées aux objets de participation citoyenne et organisées sur plusieurs jours d'affilés

- o **Les réunions publiques** : chaque semaine intensive sera commencée et/ou conclue par une réunion publique et un événement festif permettant de rassembler l'ensemble des intervenants et acteurs,

souvent issus de mondes différents, afin de tisser progressivement la communauté, en donnant des objectifs, des pistes à la réflexion et d'en tirer des enseignements et des questions.

- o Les enquêtes en ligne et en direct permettant de récolter l'information sur des questions spécifiques.

- o Les réunions aux formats particuliers adressées à des acteurs spécifiques visant l'élaboration de projets communs. Ces rendez-vous s'appuieront ainsi sur la prise de contact, le repérage et la mobilisation de « porteurs de projet », véritables relais du projet : citoyens, habitants, chefs d'entreprises, professeurs... décidant de se mobiliser pour concrétiser le projet urbain.

- o **Les actions urbaines** : il s'agira d'organiser des événements au sein de l'espace public : exposition, fabrication de mobilier, démonstration d'espaces, de procédés et de dispositifs, vitrine des innovations... Faire exister Flaubert, c'est s'appuyer sur la festivité de la ville et sur l'organisation d'événements collectifs qui, progressivement, fédèrent pour forger l'identité de Flaubert au sein de l'imaginaire collectif.

- o **Les ateliers de co-conception** : menés en groupes réduits (experts, acteurs économiques et culturels, habitants, scolaires) permettront, plus que de choisir entre différents scénarii, de déterminer des principes d'aménagement et de programmation pour les différents secteurs. Selon les échelles d'actions (plan guide ou études de secteurs), ces ateliers s'appuieront sur des activités concrètes ludiques et pédagogiques. Les méthodes développées, ludiques et interactives, visent effectivement à interpeller le public, à bousculer les codes habituels de la concertation en autorisant la population à se questionner sur son comportement dans l'espace, prioriser les envies, les désirs et les besoins et susciter l'envie de s'impliquer : jeux et jeux de rôles, ateliers autour de références et de mots-clefs... Il s'agira toujours de mettre en place des outils à visée pédagogique qui permettront de communiquer de manière simple (mais non simplifiée) l'ensemble des enjeux et processus de l'aménagement urbain (financier et économique, environnemental, social).

3/ Un bilan de la concertation à valoriser

Au cours de cette démarche, un bilan continu de la concertation sera réalisé et soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ce bilan aura pour objectif de mettre en relief les apports de la concertation. Il aura également pour finalité d'analyser le plan du projet urbain et ses évolutions au regard des contributions qui auront été produites au fil de la démarche.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 23 février 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération n°24-B008 du conseil municipal du 17 septembre 2012 engageant la poursuite du projet Flaubert et la création du comité de suivi et de concertation et de dire que la présente délibération la remplace;**

- **d'approuver :**

- les objectifs poursuivis de la concertation décrits précédemment;
- les modalités de leur mise en œuvre,
- les dispositifs de la participation citoyenne.

- **d'assurer la publicité de la présente délibération via :**

- la transmission de la délibération à Monsieur le Préfet du Département,
Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,
- l'affichage de la présente délibération en mairie et dans l'antenne municipale des secteurs 3, 4 et 5 pendant 1 an,
- la mise en ligne sur le site internet de la Ville.

- **d'assurer un suivi régulier de la concertation et d'en tirer des bilans intermédiaires qui seront présentés au Conseil municipal.**

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 038-213801855-20170306-D20170306_3-DE

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT